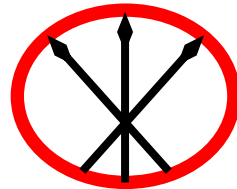


Déclaration de la société civile burundaise indépendance à l'occasion de la célébration du 73^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.



FO.CO.DE



TOURNONS LA PAGE
Pour l'alternance démocratique en Afrique



**Mouvement des Femmes et Filles
pour la Paix et la Sécurité**



**Ensemble pour le Soutien des Défenseurs
des Droits Humains en danger**



Déclaration de la société civile burundaise indépendance à l'occasion de la célébration du 73^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Déclaration de la société Civile burundaise indépendante à l'occasion de la célébration du 73^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

A l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme, célébrée le 10 décembre de chaque année, qui correspond à la date de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme le 10 décembre 1948, les organisations de la société civile burundaise indépendante signataires de la présente portent à la connaissance de l'opinion nationale et internationale ce qui suit :

1. Les organisations signataires de la déclaration rappellent que le Burundi a adopté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les autres instruments internationaux en rapport avec la promotion et la protection des droits de l'homme.
2. La constitution de la République du Burundi promulguée en date du 7 juin 2018 stipule, en son article 19, que « **Les droits et devoirs proclamés et garantis par les textes internationaux relatifs aux droits de l'homme régulièrement ratifiés font partie intégrante de la constitution** ».
3. La commémoration de la journée internationale des droits de l'homme arrive au moment où le monde en général fait face à une crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19. Cette pandémie est devenue pour le gouvernement du Burundi une arme utilisée pour restreindre certains droits à une partie de la population : en l'occurrence, le parti politique CNL à qui l'administration refuse le droit d'organiser des réunions, certaines associations des victimes de tragédies ayant endeuillé le Burundi à qui le droit de rendre hommage aux leurs sauvagement assassinés est refusé par le Ministre ayant les affaires intérieures dans ses attributions.
4. Les organisations signataires de la présente considèrent que la paix et le développement durable du Burundi ne serait qu'une illusion sans le respect de la dignité humaine telle que prescrite par la DUDH.
5. Les organisations signataires de la présente sont inquiètes des violations des droits de l'homme récurrentes au Burundi, et qui se renforcent même avec l'avènement du Président Evariste Ndayishimiye et de l'impunité dont jouissent les présumés auteurs. Ceux-ci seraient identifiés parmi certains agents étatiques en charge de l'ordre et la sécurité et certains membres de la ligue des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD FDD. A titre illustratif, **depuis le 18 juin 2020 jusqu'au 04 décembre 2021, les organisations de la société civile avaient recensé 828 cas de personnes tuées dont 399 corps retrouvés sans vie, 94 personnes portées disparues, 157 cas de viols, 124 cas de personnes torturées, 19 cas d'exécutions extrajudiciaires et 1186 cas d'arrestation arbitraires.** Nous déplorons des discours de bonnes intentions des autorités en l'occurrence du chef de l'État mais qui sont rarement traduits en actes.
6. Les organisations signataires de la présente constatent également que le droit à la propriété garanti l'article 17 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme et

Déclaration de la société civile burundaise indépendance à l'occasion de la célébration du 73^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

repris par l'article 36 de la Constitution de la République du Burundi est constamment violé. En témoigne la démolition des constructions dites anarchiques qui s'opère d'une façon discriminatoire et arbitraire, mettant ainsi en danger la vie des citoyens.

7. Les organisations signataires de la présente regrettent que l'appareil judiciaire qui est normalement le gardien des droits de l'homme est utilisé pour réprimer les organisations de la société civile à l'instar du jugement inique prononcé à l'endroit des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes en Juin 2020.
8. Face à cette situation, les organisations de la société civile indépendante demandent au gouvernement du Burundi de :
 - ✓ Respecter les droits de la personne humaine et de faire cesser les violations récurrentes des droits imputables à certains agents de l'Etat en charge de l'ordre et la sécurité opérant en connivence avec les membres de la ligue des jeunes Imbonerakure ;
 - ✓ Mettre en application les instruments relatifs à la protection et la promotion des droits de l'homme que le Burundi a ratifiés ;
 - ✓ Garantir l'indépendance de la magistrature.
9. Les organisations de la société civile indépendante signataires de la présente restent engagées à défendre les droits de l'homme et ne comptent pas baisser la garde pour le respect des droits de l'homme au Burundi.

Fait le 10/12/2021

Les organisations signataires

1. Action des Chrétiens pour l'Abolition de la torture (ACAT-Burundi)
2. Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues (APRODH)
3. Association des Journalistes Burundais en Exil (AJBE)
4. Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH)
5. Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale (CB-CPI)
6. Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral (COSOME)
7. Collectif des Avocats des Victimes des crimes de droit international commis au Burundi (CAVIB)
8. Ensemble pour le Soutien des Défenseurs des Droits Humains en danger(ESDD)
9. Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE)
10. Forum pour le Renforcement de la Société civile (FORSC)

Déclaration de la société civile burundaise indépendance à l'occasion de la célébration du 73^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

11. Ligue burundaise des droits de l'homme Iteka
12. Light For All
13. Mouvement Inamahoro, Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité
14. Mouvement des Femmes et des Filles pour la Paix et la Sécurité (MFFPS)
15. Observatoire de la Presse au Burundi (OPB).
16. Réseau des Citoyens Probes (RCP)
17. SOS Torture Burundi
18. Tourmons la page Burundi (TLP-Burundi)
19. Union Burundaise des Journalistes (UBJ).